



Bienvenue au CMPR Le Hohberg - Secteur hospitalisation de jour enfants

Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Le Hohberg

50 rue Rouhling
BP 11123

57216 SARREGUEMINES CEDEX

Tél. : 03 87 95 96 97

Fax. : 03 87 95 96 03

direction.hohberg@ugecam.assurance-maladie.fr

www.ugecam-nordest.fr

Vos interlocuteurs

Directeur : Éric POTIER

Médecin : Dr Florence HENRION

Cadre coordonnateur: Geneviève DIETRICH-
CUMBO

Une permanence médicale est assurée
24h/24h et 7j/7.

Moyens d'accès

Accès routier : par l'autoroute A4 ou A320, sortie Sarreguemines puis à Sarreguemines, voie de contournement Nord, sortie « le Hohberg ».

Ligne train : gare SNCF à Sarreguemines, TGV-ICE à Forbach (10km), Saarbrücken (15km).

Ligne bus : 129 devant l'établissement.

Stationnement

Le parking intérieur est réservé aux visiteurs et aux patients. Veuillez respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et ceux réservés au personnel.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des véhicules sur le parking.

L'admission de l'enfant

Les bilans de préadmission : Le médecin a étudié le questionnaire de préadmission. Les parents de l'enfant ou son représentant légal sont contactés pour une 1^{ère} consultation. Vous serez reçus par la secrétaire pour toutes les formalités administratives. Le médecin prescrit les bilans nécessaires pour évaluer les besoins de votre enfant, bilans qui seront ensuite discutés en équipe pluriprofessionnelle. Cette phase peut durer plusieurs semaines. La synthèse de ces bilans vous sera restituée au cours d'une rencontre.

L'admission : Suites aux bilans, l'enfant peut ou pas relever de la prise en soins. L'hospitalisation de jour n'est envisagée

que si nous pouvons répondre aux besoins de l'enfant.

Vous serez accueillis par l'équipe d'hospitalisation de jour (entrée séparée) située sur le côté du bâtiment lorsque vous êtes face à l'entrée principale.

Les soins

Un programme personnalisé, régulièrement réévalué en fonction des besoins de l'enfant ainsi que de ses capacités, est instauré par l'équipe pluriprofessionnelle. Nous travaillerons à partir des objectifs que l'enfant souhaite atteindre.

L'ensemble des professionnels est à votre disposition pour vous accompagner durant votre séjour.

Il est important que les parents veillent à ce que l'enfant apporte tous les effets personnels nécessaires au bon déroulement de la séance (ordinateur, cahier d'école, les chaussettes antidérapantes, ...).

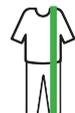
Si les parents ne sont pas présents, les déplacements de votre enfant dans l'établissement se feront toujours accompagnés d'un professionnel. Un registre est tenu à l'arrivée et au départ des enfants.



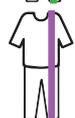
Identification des tenues des professionnels



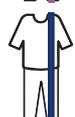
Blouse blanche : médecin, cadre de santé, assistant de service social, psychologue



Infirmier diplômé d'Etat



Ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricienne, orthophoniste, neuropsychologue



Aide-soignant



Personnel de pharmacie



Diététicien



Personnel de restauration



Agent de service hospitalier

Repas

L'enfant peut prendre son repas de midi en salle de convivialité au niveau de l'hospitalisation de jour. Il sera accompagné par l'équipe d'infirmière et d'aide-soignante.

Horaires du déjeuner : 12h00 à 13h00.

Distributeur de boisson

Un distributeur de boissons chaudes se situe à la cafétéria au RDC.

Des fontaines réfrigérées sont disposées à chaque étage.

Téléphone

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dans les salles de rééducation. Nous vous demanderons également de faire preuve de discrétion dans les salles d'attente et la cafétéria lorsque que vous êtes en communication.

Wifi gratuite

Vidéo surveillance

Nous vous informons que cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'accueil auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.